

Stratégie nationale de déconfinement Reprise des activités sportives A partir du 22 juin 2020

Fiche relative aux activités autorisées le 22 juin

ACTIVITE SPORTIVE

SQUASH

FICHE ÉLABORÉE EN COLLABORATION
AVEC LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE SQUASH

Avertissement : toutes les activités présentées dans cette « fiche fédération » doivent se pratiquer dans le respect des directives gouvernementales rappelées dans la « fiche de recommandations générales » figurant en introduction de ce guide. Ces deux fiches sont indissociables et leur lecture successive absolument nécessaire.

La reprise du squash sur des courts (d'une superficie de 60m²), nettoyés régulièrement, permet une pratique pleinement respectueuse des recommandations sanitaires.

Rythme de reprise des activités envisagé :

Dès le 22 juin, la reprise de la pratique du squash est possible, selon les règles du règlement sportif, dans les structures signataires de la charte fédérale de respect du protocole sanitaire (consultable sur le www.ffsquash.fr).

Les publics concernés :

Tous les joueurs

Les activités proposées :

- Jeux d'opposition aménagés, en un contre un exclusivement, chacun demeurant sur une portion définie du terrain (gammas à deux, des exemples de jeux sont consultables sur le site www.ffsquash.fr) ;
- Entraînement individuel de squash en club avec un enseignant diplômé d'Etat et à jour de sa carte professionnelle ;
- Jeu individuel sur le court ou utilisation de la machine à balles.
- Squash sous les formes décrites dans la réglementation sportive.

Les aménagements de la pratique imposés par le contexte sanitaire (formes d'activités et/ou cadre de pratique) :

L'ensemble des mesures d'aménagement de la pratique sont détaillées dans le protocole fédéral accessible sur le site internet ffsquash.fr. Les grands principes sont les suivants :



Organisation des clubs :

- en dehors du court, le masque est obligatoire ;
- il est préconisé de respecter les gestes barrières et les distances sanitaires entre personnes.

Aménagement des vestiaires/sanitaires :

- vestiaires collectifs fermés.

Sur le court :

- mise à disposition de produits désinfectants en sortie de court ;
- renforcement des cycles de nettoyage, après chaque utilisation ;
- panneau à l'entrée des courts sur l'importance des gestes barrières et sur le respect des mesures d'hygiène en vigueur ;
- ne pas s'essuyer sur les murs et la vitre arrière (s'équiper d'une serviette personnelle) ;
- chacun doit apporter sa propre raquette ;
- du désinfectant est présent devant tous les courts pour les poignées ;
- les poignées sont désinfectées par le client en vaporisant le produit et en l'essuyant avec du sopalin.

Le rythme de reprise des activités envisagé par étapes par la fédération

Si respect des préconisations évoquées dans ce guide et si le club d'accueil est signataire de la charte fédérale de respect du protocole sanitaire :

- jeu en solo ;
- jeux aménagés en un contre un (gammes à deux) ;
- squash sous les formes décrites dans la réglementation sportive.

Dans le respect de ces données générales, des précisions complémentaires relevant de la responsabilité fédérale peuvent être disponibles sur le site internet de la fédération www.ffsquash.com.